

# L'ÉCHO DE MAREAU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

### EXONERATION FONCIERE DES LOCAUX AFFECTES EXCLUSIVEMENT A UNE ACTIVITE D'HEBERGEMENT

La commune a été classée par la Préfecture en zone France Ruralités Revitalisation le 1er juillet 2024. A ce titre, le Maire expose les dispositions de l'article 1383 E bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties : les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux meublés à titre de gîte rural, les locaux classés, meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Il précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs, ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE NE PAS EXONERER** la taxe foncière sur les propriétés bâties :

- les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement,
- les locaux meublés à titre de gîte rural,
- les locaux classés meublés de tourisme,
- les chambres d'hôtes.

### SINISTRE 22/06/2024 – ASSURANCES : INDEMNISATION CHAUDIERE AUBERGE

L'auberge Montafilan a subi des dégâts le 22 juin 2024 en raison des inondations.

La cave a été inondée, la chaudière est hors service, ci-dessous le montant des devis reçus pour sa remise en état :

CPSD : 6.550,80 € TTC

Entreprise LEVEQUE : 4.090,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'indemnisation à hauteur de 3.347,22 €.

\*\*\*\*\*

### ELECTIONS

#### CHAMBRE D'AGRICULTURE 31 JANVIER 2025

Les listes électorales provisoires sont consultables à l'affichage municipal extérieur ainsi qu'un avis mentionnant la possibilité de contestation. Les électeurs concernés sont invités à en prendre connaissance et respecter la date du 15 octobre pour déposer leurs éventuelles modifications.

#### SYNDICALES TPE (Très Petites Entreprises)

**Voter c'est simple,  
rapide et confidentiel.**

Dès le 25 novembre,  
je me rends sur le site  
[election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr),  
je clique sur « Je vote ! »  
et je me laisse guider.  
Quelques minutes suffisent !



### LE MOT DE LA BIBLI

La « bibli-brocante » de Mareau a vu passer beaucoup de monde, le dimanche 15 septembre lors de la brocante organisée par « L'avenir », des acheteurs fidèles et des nouveaux. Nous vous remercions tous de votre visite!

A vos agendas !

Cette année encore, « octobre rose » à Mareau sera l'occasion d'une marche :

#### dimanche 20 octobre

Comme l'an passé, deux parcours prévus pour tous les niveaux de marcheurs. Un verre de l'amitié sera partagé en fin de matinée !



Pas de participation financière obligatoire, mais une tirelire mise à disposition pour les dons en plus de la vente des T-Shirts !

En juin dernier, nous vous informions de la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

Ce dispositif a pour but de mettre la population en sécurité, en cas de force majeure.

Certains d'entre vous se sont fait recenser auprès de la mairie pour figurer sur le listing des personnes vulnérables.

Afin de finaliser ce dossier, un nouveau formulaire de recensement des moyens humains et matériels disponibles sur le territoire (en cas de déclenchement du PCS) est joint à ce présent ECHO.

**DIMANCHE  
20 OCTOBRE**  
**MAREAU AUX BOIS**

**ON SE "LIGUE"  
ET ON MARCHE**

**8H30 POUR LE PARCOURS 14 KM**  
**10H POUR LE PARCOURS 7 KM**  
**RENDEZ-VOUS DEVANT L'EGLISE**

**EN FIN DE RANDONNEE  
NOUS PARTAGERONS  
LE VERRE DE L'AMITIE**

**VENTE DE T-SHIRTS OCTOBRE ROSE**

**PARTICIPATION DE 5 EUROS  
PAR ADULTE SOUHAITÉE!**

**La Bibli  
L'Avenir  
La Belle Aventure  
Sport et Détente**



## UN PEU DE CIVISME....

**Le VOL a un coût pour la collectivité....., il est regrettable que disparaissent des arrosoirs au cimetière, des panneaux de signalisation, etc.**



**SÉCURITÉ aux abords de l'école :**  
Nous comptons sur votre compréhension dans le cadre du stationnement de votre véhicule sur les places de l'église ou de la salle polyvalente et non pas sur la route.

## RECENSEMENT DES 16 ANS

Chaque français dès 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie : cette démarche est obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC) et s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, brevet, etc.). Se munir du livret de famille

### A vos agendas :

- Vendredi 19 octobre 20h30 à l'église St Georges : concert pour Curie
- Dimanche 20 octobre : marches pour octobre rose
- Lundi 21 octobre 19h en mairie : conseil municipal
- Lundi 11 novembre 10h45 devant l'église St Georges : armistice
- Vendredi 15 novembre 19h en mairie : accueil des nouveaux arrivants
- Samedi 30 novembre : repas des anciens

